



**Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde
Services des Procédures Environnementales**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Opération d'aménagement « les Berges de Lissandre »
sur la commune de Lormont**

Une enquête publique unique est prescrite **du 13 avril au 20 mai 2015 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur **l'opération d'aménagement « Les Berges de Lissandre » sur la commune de Lormont**, prévoyant la création d'environ 5 000 m² de commerces et d'activités, et d'environ 40 000 m² de logements diversifiés. Le projet peut être porté à 55 000 m² en cas de modification des règles d'urbanisme (règles de hauteur) et intègre l'aménagement des voies et des espaces verts.

Le projet est soumis à enquête publique unique du code de l'environnement au titre de plusieurs procédures :
- une demande de permis d'aménager n° PA 03324914X0001 déposée le 9 mai 2014 auprès du maire de Lormont, soumise à étude d'impact selon la rubrique (33) de l'article R-122-2 du code de l'environnement.
- une demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau pour la réalisation des travaux d'aménagement, notamment les installations et remblais en lit majeur d'un cours d'eau qui est une zone naturellement inondable.

La personne responsable du projet est : la société Clairsienne - 223 avenue Emile Counord 33081 Bordeaux.
Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Grenouilleau tél : 05.56.29.22.80.

Le dossier d'enquête comprenant le dossier d'autorisation Loi sur l'Eau, la demande de permis d'aménager, une étude d'impact commune et l'avis de l'autorité environnementale, sera mis à disposition du public à la mairie de Lormont à la Direction des Services techniques et urbanisme, rue André Dupin (ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h le vendredi de 8h30 à 12h30) où le public pourra en prendre connaissance et consigner ses observations par écrit sur le registre d'enquête unique ouvert à cet effet.

Les observations relatives au projet pourront également être transmises par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Lormont avant la clôture de l'enquête.

Toute personne peut demander à ses frais communication du dossier d'enquête auprès de la DDTM.

Le commissaire enquêteur Mme Agnès LIQUARD, architecte urbaniste, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations **à la mairie de Lormont** :

- mardi 14 avril 2015 de 14 heure à 17 heure
- mercredi 22 avril 2015 de 9 heure 12 heure
- mardi 28 avril 2015 de 14 heure 17 heure
- jeudi 7 mai 2015 de 14 heure 17 heure
- mardi 12 mai 2015 de 9 heure à 12 heure
- mercredi 20 mai 2015 de 14 heure à 17 heure

En cas d'empêchement sa suppléante Mme Marie-Pascale MIGNOT, architecte DPLG, la remplacera.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Lormont et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer service des procédures environnementales cité administrative 2 rue Jules Ferry Bordeaux ainsi que sur les sites internet de la mairie de Lormont et de la Préfecture : www.gironde.gouv.fr.

Le maire de Lormont est compétent pour délivrer le permis d'aménager. Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'Eau.
